



www.dden-fed.org

15 décembre 2021

Numéro 207

Un 31 décembre ... 1959

En cette future année électorale, les nécessaires débats sur l'École ne pourront se dispenser de réfléchir sur son organisation structurelle et la prise en charge par l'État de tout ou partie des moyens d'investissement et de fonctionnement humain et matériel.

Les DDEN revendiquent une École véritablement démocratique fondée sur l'égalité entre citoyens et non pas sur la pluralité des communautés. Cependant, en France, on en arrive même à financer autant, voire plus, les établissements privés que le service public d'Éducation au nom d'une « *parité* » de droits et une disparité d'obligations au nom de la « *liberté d'enseignement* ».

Au-delà, de la dérégulation du système éducatif, les conséquences d'un dualisme institutionnalisé financé par la puissance publique sont institutionnelles.

La loi Debré, **construction juridique d'esprit concordataire, promulguée le 31 décembre 1959 constitue une** brèche dans la séparation des Églises et de l'État. Celui-ci par son financement devient missionnaire de l'Église. Cette fonction sociale financée par la puissance publique accrédite la reconnaissance institutionnelle d'une religion qui met constamment en accusation l'École publique et le modèle républicain. La laïcité de la République est bafouée. L'abusives prétention de l'enseignement privé à assurer une mission de service public dénature le concept de service public. L'école privée, par son recrutement, l'insidieux rejet de la mixité sociale et son mode de gestion est productrice d'inégalités scolaires et sociales et constitue un frein à la démocratisation du système éducatif.

Un lobby politico économique s'est constitué en réseau pour mieux concurrencer le service public. Celui-ci constitue un cheval de Troie de l'emprise libérale sur l'École. **La République finançant et favorisant, le dualisme scolaire n'alimente-t-elle pas là, structurellement, la machine à fabriquer de l'inégalité scolaire ?** Faut-il, encourager financièrement à vivre séparés par et dans des écoles séparées ? Ne risque-t-on pas de banaliser le prosélytisme religieux au profit de mouvances souvent traditionnalistes ? Doit-on accepter que la liberté de conscience soit enserrée par le « caractère propre » ? L'école n'a-t-elle pas pour finalités la liberté, l'émancipation, l'autonomie et la libre critique des adultes de demain ?

Cet enseignement privé confessionnel, organisé et géré, sur fonds publics, dans une logique libérale, est surdimensionné avec des classes à faible effectifs avec des établissements de petite taille voire des doublons. Ce dualisme contribue à dévitaliser l'École de la République. Personne ne revendique un monopole. Cependant, un financement public entretient un double amalgame public et privé, laïque et confessionnel qui invalide **ainsi les principes fondateurs de l'École publique laïque** et les valeurs que nous DDEN revendiquons pour cette première et indispensable institution de la République.

Eddy KHALDI, le 15 décembre 2021

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Courriel : federation@dden-fed.org



SOMMAIRE

- + Guide pour comprendre la justice des mineurs
- + Résultats des votes au congrès national d'Obernai des DDEN
- + Le baromètre politique VIAVOICE – Libération de novembre 2021
- + Bilan trimestriel des atteintes à la laïcité : plus de provocations verbales, moins de contestations d'enseignement selon le ministère
- + Insuffisance des mesures « anti-covid » : Courrier d'une intersyndicale d'enseignants au premier Ministre
- + Présidentielle 2022 : les premières pistes des candidats pour l'éducation

Guide pour comprendre la justice des mineurs



Le Gouvernement a publié son Guide de la justice des mineurs, édité par le ministère de la Justice avec les éditions Playbac. Ce guide, destiné principalement aux professionnels de la protection de l'enfance, recense les droits du "mineur victime, à protéger ou confronté à la justice".

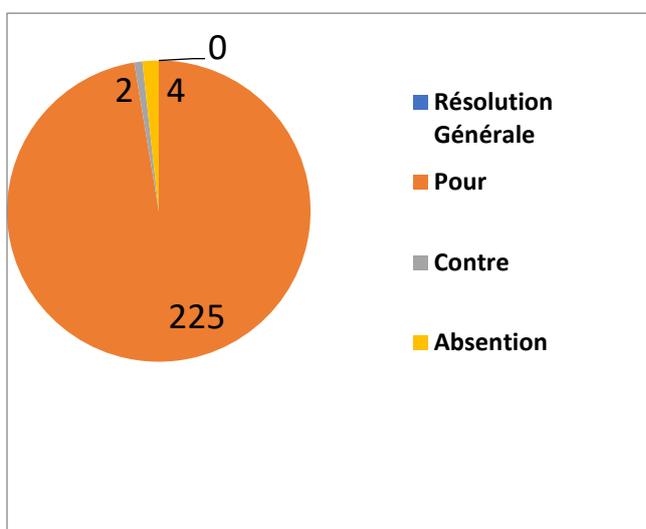
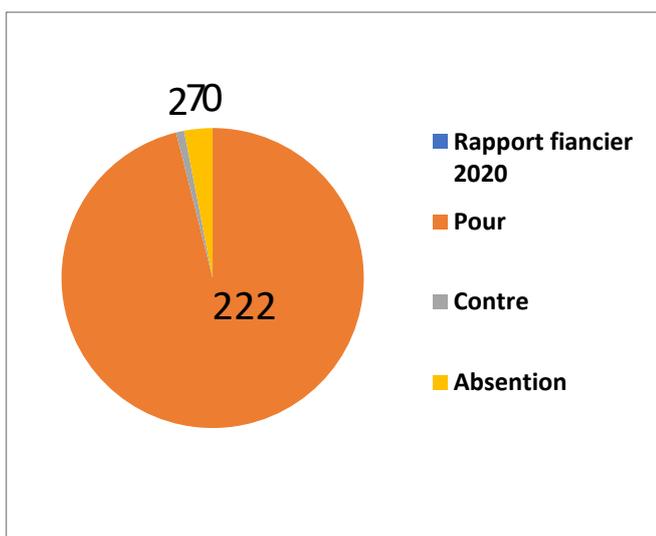
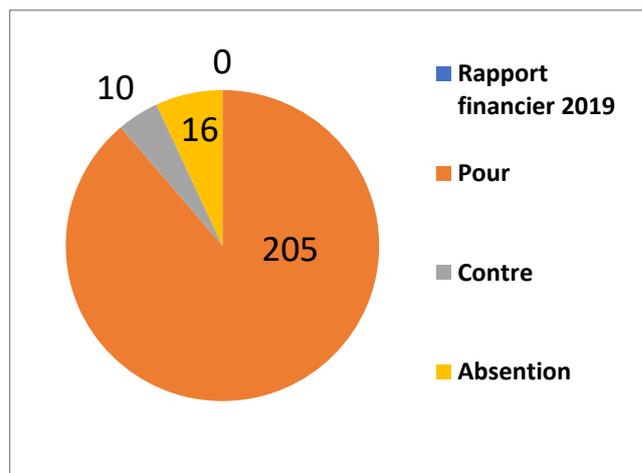
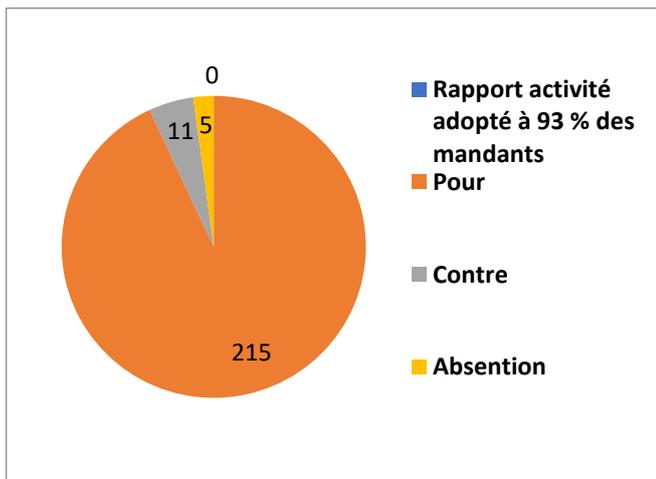
"La justice des mineurs, qui vient d'être profondément réformée, doit être plus largement connue et comprise. C'est tout l'enjeu de ce guide, qui en un seul et même ouvrage décrit comment le droit français prend en compte les mineurs avec des procédures spécifiques et des acteurs spécialisés." **Éric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux**

<https://eliseuse.playbac.fr/magazine/570/guide-de-la-justice-des-mineurs>



Congrès national à Obernai des 19 et 20 novembre 2021, les votes

Rapport d'activité adopté à 93 % des mandants	Pour	Contre	Absentions	Votants
	215	11	5	231
Rapport financier 2019	Pour	Contre	Abstentions	
	205	10	16	
Rapport financier 2020	Pour	Contre	Abstentions	
	222	2	7	
Résolution Générale	Pour	Contre	Abstentions	
	225	2	4	



L'école et l'éducation : quelle place et quels enjeux dans la campagne présidentielle, quel avenir ? Synthèse des enseignements, extraits

L'école, l'éducation et la fabrique du citoyen. Face au doute, ce qui nous rassemble le plus ?

Depuis aussi longtemps qu'elles occupent leur place en République, l'école et l'éducation sont tout à la fois le lieu du commun le plus central et celui d'oppositions, plus ou moins idéologiques, sur leur sens, leur fonctionnement, leurs méthodes. Ainsi s'affrontent, sur les scènes médiatique, politique et intellectuelle, les tenants de ce qui serait le « pédagogisme » et ceux plus prompts à une attitude plus verticale de l'éducation, dans le rapport au savoir, dans les relations entre le maître ou la maîtresse et l'élève. Longtemps, l'institution scolaire a été le théâtre d'une querelle installée entre promoteurs d'une conception volontairement recentrée de l'école, principalement pensée autour de l'apprentissage des savoirs fondamentaux, et défenseurs d'une école laïque émancipatrice, fabrique des citoyens.

Si l'éducation peine pour le moment à s'imposer dans les débats en vue de la présidentielle de 2022, elle plane toujours sur bien des débats qui traversent notre époque. Elle est tout à la fois jugée trop stricte ou trop laxiste, trop verticale ou trop horizontale, espoir d'un pays fracturé, inégalitaire ou encore signe du déclin de la société française.

Par-delà les débats, qu'en pensent les Français ? Qu'attendent-ils de l'école ? Quelle place donner à l'école dans un monde bouleversé parfois en manque de repères ?

L'école, à la racine d'un pays qui doute

À l'heure des crises que nous connaissons, sanitaire et démocratique, le rapport à l'école et à l'éducation constitue un excellent thermomètre pour mesurer l'état de l'opinion publique.

Les Français font part de leur préoccupation : 69 % déclarent ressentir de l'inquiétude, 48 % de la déception et 24 % de la tristesse. Seuls 18 % des personnes interrogées ressentent de l'espoir lorsqu'ils pensent à l'école et l'éducation et moins d'un Français sur 10 lui associe de la joie (9%).

L'impuissance face aux inégalités

Cette inquiétude sur l'avenir de l'école procède également d'une défaillance perçue dans ses

missions propres: leur capacité à lutter contre les inégalités de destin.

- L'opinion est là sans ambiguïté : plus d'un Français sur deux ne lui accorde plus sa confiance pour mener à bien cette vocation (54 %).
- Constat peut-être plus dur encore, l'école a tendance à creuser les inégalités pour 39 % des Français, et n'a ni tendance à les creuser ni à les réduire pour 42 % d'entre eux. L'école jouerait alors un rôle de stabilisation des inégalités sociales sans parvenir à répondre aux fracturations de la société.

L'éducation, ce qui nous rassemble par-dessus tout ?

Au-delà des doutes, où trouver l'espoir ? D'abord dans les attentes qui, malgré les inquiétudes, se formulent : les Français veulent parler et qu'on parle d'éducation. Pour 66 % d'entre eux, l'école et l'éducation occupent jusqu'à présent une place insuffisamment importante dans la campagne présidentielle. Pour 82 % des Français, le rôle de l'école est en effet d'apprendre les fondamentaux mais aussi les valeurs de la république.

Que celle-ci soit la racine ou le symptôme de doutes qui préoccupent en profondeur la société française, c'est de l'école, comme vecteur de l'émancipation civique, de l'instruction de tous, et de la formation des consciences, que pourrait venir le sursaut d'espoir et la capacité de projection vers l'avenir.

Par Adrien Broche et Stewart Chau pour Viavoice

Le baromètre complet avec le lien :

<https://www.institut-viavoice.com/wp-content/uploads/Rapport-barometre-politique-Viavoice-Liberation.-Education.pdf>



Bilan trimestriel des atteintes à la laïcité : plus de provocations verbales, moins de contestations d'enseignement selon le ministère

A l'occasion de la journée de la laïcité à l'école, accolée à l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905, le ministère de l'Éducation nationale établit un nouveau bilan trimestriel de l'action de ses équipes "Valeurs de la République", qui interviennent en cas de saisine par des personnels sur une plateforme de signalement (83% des cas) ou en réponse aux signalements effectués par les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement du 2^d degré.

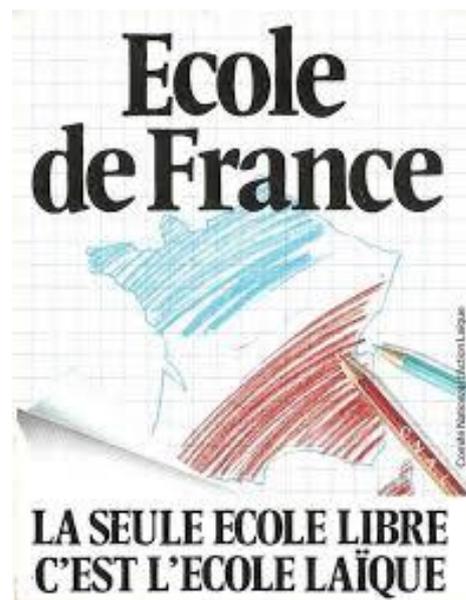
Selon le ministère de l'EN, ces équipes, présentes dans toutes les académies, "apportent aide et soutien nécessaires aux équipes éducatives pour faire respecter le principe de laïcité à l'école" et "forment les personnels et interviennent régulièrement aux côtés des professeurs, des chefs d'établissement qui peuvent se trouver confrontés à des atteintes aux principes de la laïcité".

Pour la période de septembre à novembre 2021, 614 signalements d'atteinte au principe de laïcité ont été recensés, soit 67 de plus que lors du dernier bilan d'avril 2021. 279 demandes de conseil auprès des équipes académiques ont été recensées, un "chiffre stable" selon le ministère.

25 % des faits concerneraient des provocations verbales (en hausse de 12 points), 14 % le port de signes et tenues (+ 8 points). Il y aurait seulement 10 % de faits de contestations d'enseignement (en baisse de 5 points sur un an). A noter que 6 académies regroupent 52% des signalements effectués, Versailles, Créteil, Lille, Nice, Toulouse ou Nantes.

De plus, un "bilan des signalements des incidents et perturbations lors de la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty" a également été effectué (via la plateforme "Faits établissement"). 219 incidents ont été signalés, dont 111 contestations "d'un moindre niveau de gravité que l'année dernière, majoritairement des faits isolés ou de très petits groupes d'élèves", explique le ministère de l'éducation nationale, ou encore 91 apologies du terrorisme (41 % contre 17 % l'année dernière). Trois quarts des faits sont suivis d'entretiens avec les parents ou d'information lorsque la rencontre avec ces derniers n'était pas possible, et près de la moitié sont suivis de sanctions.

<https://www.education.gouv.fr/respect-du-principe-de-laicite-l-ecole-nouveau-bilan-de-l-action-des-equipes-valeurs-de-la-326575>



Paris, le 10 décembre 2021

SNUipp-FSU
SE-UNSA
Sgen-CFDT
Sud Education
CGT Educ'Action
SNALC
SNE

A

Monsieur Jean Castex
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Monsieur le Premier ministre,

Alors que le pays est confronté à la 5^{ème} vague de COVID19 et que les écoles contribuent fortement à cette reprise épidémique, vous avez annoncé des mesures qui n'en sont pas vraiment, nous inquiètent et génèrent une importante désorganisation dans les écoles. Nous estimons que le passage du niveau 2 au niveau 3 du protocole sanitaire n'aura qu'un effet limité sur la circulation du virus dans les écoles, ces mesures sont trop faibles au regard de la contamination installée avec des taux d'incidence chez les 6-10 ans jamais atteints auparavant et deux fois plus importants que l'ensemble de la population. Or, depuis le 29 novembre, lorsqu'un élève est signalé positif dans une classe, seul-es les élèves non testé-es négatifs sont isolés et la classe reste ouverte jusqu'à ce que 3 cas positifs soient découverts dans les 7 jours. Cette mesure ne prend pas en compte le temps d'incubation, la gestion efficace des tests sur 7 jours ni la gestion des cas extrascolaires.

Par ailleurs, cette gestion quotidienne des cas positifs dans les écoles devient extrêmement compliquée, voire impossible, pour les équipes pédagogiques, et singulièrement en leur sein les directeurs et directrices, qui doivent réagir à tout moment quand des cas positifs leur sont signalés. Cela génère des tensions. Plus globalement, la communauté éducative se heurte à de lourdes difficultés : parents d'élèves qui ne trouvent pas de créneau pour faire un test, délais très longs des laboratoires pour faire les tests dans les écoles mais aussi incompréhension des familles, gestion pédagogique très compliquée avec des retours au compte-goutte en classe. Enfin les enseignantes et les enseignants se retrouvent dans l'impossibilité d'assurer simultanément l'enseignement en présentiel et en distanciel comme il leur est demandé.

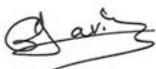
Malgré le changement de niveau du protocole, nous estimons que votre gouvernement n'a toujours pas pris la complète mesure des enjeux de la prévention dans les écoles pour briser les chaînes de contamination. Par ailleurs, les équipes pédagogiques sont épuisées et votre gouvernement ne leur assure pas des conditions de travail afin qu'elles puissent assurer pleinement leur mission d'éducation.

Nous vous demandons solennellement de prendre en urgence toutes les mesures nécessaires pour endiguer l'épidémie au sein des écoles, garantir la santé des élèves, des personnels et des familles, et installer des modalités de gestion de la situation qui permettent à l'école et à ses personnels de tenir.

Sur un temps plus long, et afin que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets d'ici quelques semaines lors d'une prochaine vague épidémique, vous devez également acter un plan d'investissement exceptionnel dans les écoles. Un tel plan, que nous demandons depuis plus d'un an, devrait améliorer l'aération mécanique des locaux scolaires et doter les écoles en personnels statutaires suffisants, enseignants et non enseignants, pour abaisser les effectifs et pourvoir aux remplacements et permette de sortir les personnels de la situation délétère de surcharge de travail induite par la pandémie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

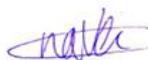
Guislain David
Co-secrétaire générale
du SNUipp-FSU



Stéphane Crochet
Secrétaire Général
du SE-UNSA



Catherine Nave-Bekhti
Secrétaire générale
du SGEN-CFDT



Fatna Seghrouchni
Co-secrétaire générale
de SUD éducation



Isabelle Vuillet
Co-secrétaire générale
de la CGT Educ'action



Jean-Rémi Girard
Président
du SNALC



Laurent Hoefman
Président
du SNE



Courrier d'une intersyndicale d'enseignants au premier Ministre

Ce courrier dont nous publions l'intégralité alerte le premier ministre sur l'insuffisance des mesures « anti-COVID » prises dans les écoles, la difficulté pour les directeurs (trices) de gérer le dossier administratif et le problème non résolu de combiner enseignement en distanciel et en présentiel simultanément.

L'intersyndicale réclame une aide matérielle avec des aérateurs d'air et surtout des moyens humains tant en professeurs qu'en personnels non enseignant afin de gérer au mieux les effectifs d'élèves et assurer



Présidentielle 2022 : les premières pistes des candidats pour l'éducation

Valérie Pécresse milite pour un examen d'entrée en 6ème

"Instaurer un examen d'entrée en 6è" et "créer des classes de 6è de consolidation" (pour les enfants qui ne réussiraient pas l'examen, ndlr) constitue sans doute la mesure phare des "propositions pour l'école" de Valérie Pécresse qui entend "remettre les fondamentaux au cœur de l'école". La candidate LR à la présidentielle veut que l'enseignement du français et des mathématiques représentent 75 % du temps à l'école élémentaire tandis que des professeurs retraités, constitués en "réserve éducative nationale" accompagneraient "les élèves avec de l'aide aux devoirs gratuits (sic) dès la primaire jusqu'au lycée". Elle ajoute que "cela permettrait aussi d'aider au remplacement d'un professeur absent".

Des éléments de futur programme de Fabien Roussel (PCF) pour l'éducation

- * une augmentation du budget de l'EN de 45 % "pour atteindre 80 milliards d'euros", avec pour mesure phare l'allongement du temps d'enseignement à l'école.
- * un retour à la semaine de cinq jours en élémentaire avec 27 heures d'enseignement hebdomadaire (au lieu de 24 aujourd'hui), ainsi que 32 heures "en moyenne" dans les collèges et les lycées.
- * un retour de la mesure "plus de maîtres que de classes" mise en place par Najat Vallaud-Belkacem en 2013 et supprimée depuis par Jean-Michel Blanquer. Il propose le pré-recrutement de 90 000 professeurs, accompagné d'un revenu "au-dessus du Smic dès la sortie des études".

Concernant les AESH, Fabien Roussel souhaite recruter 90 000 AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) afin de leur "garantir un salaire digne, une formation et un statut" mais aussi embaucher une Atsem (agente territoriale spécialisée des écoles maternelles) par classe de France et ce "sans que les mairies aient à en assumer le coût".

"On peut compter sur les DDEN plus que jamais, pour jouer leur rôle irremplaçable.

En des temps troublés qui trop souvent fragilisent les idéaux et les droits sociaux, voire brouillent la belle idée de laïcité, ils savent rester fermes sur les principes de leur engagement républicain comme sur leur conviction laïque. Et ce tout en restant attentif aux nouveaux contextes.))

« Honneur aux DDEN » Dictionnaire amoureux de la Laïcité de Henri Peña-Ruiz



Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE

